

ANNEXE I

Modèle d'inventaire prévu par l'article 3

Je soussigné : Nom :

Prénoms :

Adresse :

.....

déclare détenir en date du

les mollusques suivants :

Tableau d'inventaire (1)

Nom scientifique de l'espèce	Nombre d'individus capturés	Date de la capture	Lieu de la capture (2) Commune/Section	Lieu de conservation

(1) A compléter au mieux

(2) Dénominations précises

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 juin 1999 relatif à la protection de certaines espèces de mollusques.

Namur, le 3 juin 1999.

Le Ministre-Président du Gouvernement wallon,
chargé de l'Economie, du Commerce extérieur, des P.M.E., du Tourisme et du Patrimoine,
R. COLLIGNON

Le Ministre de l'Environnement, des Ressources naturelles et de l'Agriculture,
G. LUTGEN